



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité 2022

---

**Service producteur** : SSM Sécurité Intérieure (Ministère de l'Intérieur)

**Opportunité** : avis favorable émis le 11 mars 2021 par la Commission « Services publics et services aux publics »

**Conformité** : réunion du Comité du label du 20 janvier 2022 (commission « Ménages »)

#### **Descriptif de l'opération**

En avril 2018, l'Insee a fait part à ses co-maîtrises d'ouvrage, SSMSI et Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), que ses fortes contraintes budgétaires en termes de programmation d'enquêtes et de moyens associés en enquêteurs, compte tenu notamment de ses obligations européennes, ne lui permettaient plus à partir de 2022 de réaliser l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS) sous sa forme actuelle. L'ONDRP a été supprimé fin 2020 et ses activités ont été transférées au SSMSI. Pour ces raisons, l'enquête de victimation 2022 constituera la première édition de la nouvelle enquête conduite par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

L'enquête présente deux grands objectifs :

- produire les indicateurs clés sur la victimation et les perceptions et opinions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale. L'enquête devra pouvoir répondre au double besoin de recueil d'informations en niveau (nombre de personnes concernées dans la population) et en structure (profil des personnes concernées) ;
- éclairer une thématique particulière en lien avec la sécurité.

Le rapport annuel CVS et les publications annuelles de type « marronniers » du SSMSI (atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux, victimes du sexisme, victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT »...) ainsi que les contributions annuelles dans d'autres publications (rapports du HCE, et de la CNCDH, lettre de la Miprof, etc.) reposant sur les données de l'enquête CVS pourront être alimentés par les résultats de la nouvelle enquête.

Il s'agit d'une enquête en deux phases en population générale qui s'adresse à un échantillon d'environ 200 000 individus âgés d'au moins 18 ans résidant en logement ordinaire en France métropolitaine ou dans les départements et région d'outre-mer hors Mayotte et Guyane, sélectionnés aléatoirement par l'Insee dans la source fiscale (Fideli):

- Phase 1 (enquête socle) : questionnaire de victimation « généraliste » ;
- Phase 2 (enquête thématique) : questionnaire thématique adressé à une sélection aléatoire ciblée d'au moins 15 000 répondants de la phase 1.

L'enquête devra notamment permettre de mesurer les victimations, en estimant leur prévalence et la propension des victimes à porter plainte sur une année. Des éléments plus subjectifs sur les peurs en matière de sécurité et la satisfaction à l'égard de l'action des services de sécurité permettront de mieux identifier le contexte des atteintes subies et viendront compléter les informations existantes sur les raisons du non dépôt de plainte. L'enquête devra également permettre d'identifier parmi les

victimes, celles en proie à des incidents de victimation multiples (si les incidents de victimation ne sont pas liés), ce qui permettra de répondre à la question du cumul de facteurs de vulnérabilité sociale et de leurs conséquences sur l'exposition des personnes aux différentes atteintes aux biens et à la personne les plus courantes.

Le questionnaire de victimation, d'une durée de moyenne maximale de 30 minutes (enquête socle) est structuré en trois parties :

- une première partie dédiée au recueil des descripteurs sociodémographiques ;
- une seconde partie sur le vécu en matière de sécurité ;
- la troisième partie est consacrée aux descripteurs sur le cadre de vie en lien avec la sécurité et aux perceptions en matière d'insécurité.

Le questionnaire thématique, d'une durée d'environ 20 minutes, permettra le recueil d'informations détaillées sur le retour d'expérience des individus ayant eu des interactions avec les services de police et de gendarmerie, sur les attentes et la satisfaction de la population en général concernant les procédures dématérialisées et sur l'action des services de police et de gendarmerie dans le quartier/village.

Les deux phases de l'enquête sont réalisées en multimode de collecte : internet / papier / téléphone et face à face en phase 1 et internet / téléphone en phase 2. Le protocole prévoit l'envoi de lettre avis postale et courriel (si courriel disponible) et relances courrier, courriel et SMS.

Le projet s'articule autour de 4 instances consultatives ou décisionnelles :

- le comité de pilotage, instance décisionnelle, pour assurer le respect des objectifs, suivre l'avancement des phases de conception, de préparation et de réalisation ;
- le conseil scientifique, instance consultative, pour expertiser scientifiquement les travaux conduits et donner des conseils en matière de valorisation ;
- le comité de concertation, instance consultative, pour permettre d'échanger et de concevoir de manière collaborative la méthodologie statistique, le champ de population d'intérêt, le champ des atteintes, les questionnaires et les documents liés aux terrains de l'enquête ;
- des réunions spécifiques des financeurs de l'enquête, pour suivre l'avancement du projet d'enquête.

Le comité de concertation s'articule autour de deux groupes de travail (GT) :

– un GT Conception des questionnaires : en charge de concevoir les questionnaires du nouveau dispositif, sollicité pour la conception des documents à destination des enquêteurs et des enquêtés ;

– un GT Méthodologie d'enquête : en charge des questions d'échantillonnage, de plan de sondage, de protocole, de traitements statistiques aval et de gestion des ruptures de série ainsi que du recueil standardisé des descripteurs sociodémographiques. Ce GT est constitué notamment des experts des enquêtes multimode et de la division « Sondages » de l'Insee.

Les données de l'enquête pourront être appariées avec les données des revenus fiscaux et sociaux et avec les données administratives enregistrées par les forces de sécurité.

Elles seront mises à disposition des chercheurs via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) entre le T4 2023 et le T1 2024.

Une première publication compilant l'ensemble des indicateurs de victimations et de perceptions en matière de sécurité (sur le modèle du rapport annuel CVS) sera publié au premier semestre 2023. Elle sera accompagnée d'une étude sur les premiers résultats de l'enquête thématique.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique assortit son avis des recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité invite le service à maintenir ses efforts de concertation et d'échanges méthodologiques avec les services de l'Insee.
- Le Comité invite le service à organiser un retour d'expérience afin de partager les bonnes pratiques et de contribuer aux débats en cours au sein du système statistique public, que ce

soit sur la qualité des bases de sondage individus, l'apport effectif des procédures d'enrichissement des données de contact des individus échantillonnés, les conditions nécessaires à un bon enchaînement des deux phases d'une enquête ou encore la correction des effets de mode et/ou de sélection.

- La portée du présent avis est limitée à la première édition de l'enquête, alors que le service prévoit une collecte annuelle d'une enquête socle à laquelle sera adossée une enquête thématique variable. Le Comité propose au service un réexamen fin 2022 – début 2023 afin d'étudier les conditions dans lesquelles l'enquête s'inscrira dans la durée.
- Le Comité a noté un nombre important de chantiers en cours ou à ouvrir et dont les conclusions seront disponibles de manière échelonnée. Ces travaux pourront affecter le niveau ou la robustesse des estimations. Le Comité recommande au service de définir une stratégie de diffusion sous l'égide du conseil scientifique de l'enquête.
- En cohérence avec les objectifs de l'enquête retracés dans la fiche d'opportunité présentée au Cnis, le Comité invite le service à étudier dès que possible les conditions d'une description du vécu et du ressenti des enfants et adolescents en matière de sécurité, que ce soit par le biais d'une extension du champ, d'une enquête rétrospective sur les événements survenus au cours de toute la vie, d'une enquête thématique ou de questions supplémentaires à destination des parents.

### **Méthodologie**

- Le Comité demande à être destinataire des conclusions des travaux portant sur le calcul de précision au niveau départemental, l'existence d'une rupture de série avec l'enquête CVS, les redressements, la mobilisation des données administratives, dont notamment celle relative aux fichiers fiscaux pour disposer du niveau de vie des personnes, la correction des effets de mode et/ou de sélection. Le Comité note que le point spécifique du calcul du niveau de vie, au moment de la collecte, par rapprochement avec les fichiers fiscaux est d'intérêt commun avec l'Insee, la Direction des statistiques démographiques et sociales souhaitant être destinataire des conclusions du service.
- Le Comité appelle le service à la vigilance dans le traitement de l'information issue des questionnaires papier de la phase 1, dont le nombre de questions est limité relativement aux autres modes, générant des problèmes de cohérence d'ensemble des estimations pour certaines questions filtrées.
- Le Comité a noté la réponse du service quant à une possible intégration de la Guyane dans le champ de l'enquête en 2023, selon les conclusions attendues de l'enquête Genese. Compte tenu de l'acuité et de l'actualité des questions de sécurité à Mayotte, le Comité invite le service à étudier les conditions d'une extension à terme de l'enquête à ce département, en mobilisant, le cas échéant, une autre base de sondage que les fichiers fiscaux dont le niveau de qualité peut être durablement insuffisant.

### **Questionnaire**

- Le Comité invite le service à réévaluer la pertinence des questions dont la formulation est directement reprise de CVS et dont le nombre de modalités n'est pas adapté aux nouveaux modes de collecte.
- Le Comité invite le service à renforcer sa communication auprès des enquêtés sur la stricte confidentialité des informations recueillies, afin d'assurer la sincérité de ces dernières.

### **Diffusion**

- Le Comité demande au service d'accompagner la diffusion des indicateurs départementaux d'éléments sur leur précision et d'aides à l'interprétation des écarts observés.
- Le Comité a pris note des réflexions sur les différentes périodes de référence de l'enquête. Il attire l'attention du service sur les risques d'incohérence apparente dans la diffusion de résultats portant sur des périodes de référence différentes concernant le calcul des taux de prévalence estimés sur l'année ou les deux années précédentes et la description fine des violences établie sur les événements les plus récents (années N et N-1).
- Le Comité salue la volonté du service de diffuser les données dès 2023 au CASD. Il invite le service à diffuser un message d'information à destination des chercheurs sur Quetelet PROGEDO Diffusion pour informer de la disponibilité des données.

### **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises au service, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte. En particulier, le service est invité à s'assurer que les appariements envisagés soient prévus et encadrés par des textes réglementaires ou législatifs et mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ».

**Le Comité du label émet un avis de conformité à l'Enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité 2022 et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation. Cet avis est valide pour l'année 2022.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH